

D 250325-15

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025

Affichage : 31/03/2025

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 25 mars 2025

Sur convocation en date du 19 mars 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 mars 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
BONHOURE Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

Sandra MERLE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET
 Meryl BURDY a donné pouvoir à Isabelle MARION
 Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Annick LACOMBE
 Zahira BELQAID a donné pouvoir à Anja SCHUBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Myriam BRUNET

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PRIVES POUR L'ANNEE 2025

Entendu le rapport de M. Alexis MORAND, Adjoint au Maire délégué à la vie associative – transition écologique – relations extérieures

Il est rappelé, s'agissant des associations sportives, que le montant des subventions annuelles attribuées a pour objet de soutenir les structures qui s'inscrivent dans une dynamique de rencontres sportives en particulier auprès de la jeunesse. Les subventions attribuées tiennent compte de plusieurs critères :

- le nombre de licenciés quel que soit leur lieu de résidence (viriatés ou non)
- le niveau de l'encadrement (niveau de diplôme des éducateurs)
- le niveau de jeux (rencontres et compétitions sportives)

Enfin le montant de la subvention calculée selon les critères énumérés ci-dessus est complété par une somme forfaitaire. Celle-ci correspond au fait que le club concerné dispose d'une ou plusieurs équipes jouant soit au niveau régional (2 000 €), soit au niveau national (7 500 €). Ces deux montants ne se cumulent pas. Par ailleurs, il est précisé que l'année qui suit une rétrogradation du Club depuis le niveau national une somme forfaitaire de 2 750 € lui est attribuée.

Par ailleurs, il est rappelé que la Commune assure pour les clubs sportifs et les autres associations le nettoyage, l'entretien (tontes, traçage), les travaux de maintenance ainsi que la prise en charge des consommations de fluide (eau, électricité, gaz) des locaux et terrains mis à leur disposition.

Depuis 2018, une comptabilité analytique a été mise en place. Elle a permis de déterminer le coût des dépenses affectées à chacun des bâtiments sportifs et de loisirs mis à disposition des clubs et des associations. Présenté lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2025, le coût de ces dépenses s'élève à 194 060.10 € dont 57 385.79 € de masse salariale dédiée à l'entretien des équipements (pour rappel : 166 017.77 € en 2024, 161 163.53 € en 2022, 161 599.64 pour 2021 contre 201 606,84 € en 2019).

Comme chaque année, il a été tenu compte d'une revalorisation des forfaits financiers appliqués aux associations sportives pour déterminer le montant de la participation financière de la Commune. De la même manière, en fonction de leur objet, une revalorisation est également prévue pour les associations à vocation culturelle et de loisirs.

Après avoir accordé une augmentation importante en 2023 de la subvention du CCAS par rapport à 2022 (de 34 000 € à 55 000 €), il est prévu l'octroi d'une participation financière de 40 000 €, les grilles d'intervention en faveur de l'aide aux séjours ayant été réévaluées et un suivi rigoureux de l'aide au bus a été mis en place

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- attribuer les participations financières communales 2025 aux organismes et associations comme indiquées dans le tableau récapitulatif ci-joint
- adopter les termes de la convention de partenariat pour la gestion des populations de chats libres sur la commune de Viriat à conclure avec l'association le CLAN FEL'AIN
- noter que le montant total de la participation financière de ces subventions s'élève pour 2025 à 154 244 € étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits dans le budget primitif (notamment articles 6574, 657363)

Le Maire,
Bernard PERRET

A blue circular official stamp of the Municipality of Viriat (Mairie de Viriat) is overlaid with a handwritten signature in black ink.

Le Secrétaire de Séance,
Myriam BRUNET

A blue circular official stamp of the Municipality of Viriat (Mairie de Viriat) is overlaid with a handwritten signature in blue ink.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

2025

001-210181519-20250325-D250325-15-DE

Observations

+ 1%

Accusé certifié exécutoire

Compte 65748	VIRIAT PATRIMOINE	1 006		Réception par le préfet : 31/03/2025 Affichage : 31/03/2025
	Amis de l'Orgue	981		
	Chorale de Viriat "l'Adolie"	981		
	O TAC Club des Jeunes	981		
	Petits Potins	1 854		
	Petits Potins Ecole de Théâtre	700	100 euros par élève soit 700 euros	
	Sté Musicale l'Espérance : Ecole de musique Convention (pour mémo)	15 779	Masse salariale de 2024-2025 : 43 831 euros *0,4 * 0,9 = 15 779 euros	
	Sté Musicale l'Espérance : Ecole de musique convention solde année précédente (pour mémo)	536	Solde de la convention 2023-2024 = 38 507*0,4 =15 403 euros - 14 867 euros soit 536 euros	
	Sté musicale l'Espérance	5 255		
	Bulles en Bresse - festival BD	800	pas de dossier - sur demande	
TOTAL CULTURE	28 873			
Compte 65748	Amicale des boules	1 037		
	BCV	11 835		
	BCV - 40 ans du club	400		
	CSV (foot)	14 047		
	Gymnastique Club VIRIAT	9 308		
	Entente Haltérophilie	1 161		
	En mouvement	398	Versement sur demande	
	Gym Volontaire	398		
	Arts Martiaux VIRIAT	4 499		
	RCV	13 451		
	Line Dancer Viriat's	398		
	Viriat Marathon	1 676		
	Viriat Team	398		
	Viriat Tennis	3 755		
	Viriat Tennis - 40 ans du club	400		
Retraite sportive de VIRIAT	398			
Viriat Volley	1 509			
TOTAL SPORT	65 068			
Compte 65748	AEEC Agents titulaires et assistantes maternelles municipales	1 400		
	Le Sésame	150		
	Association bien allé de lingeat	400	Festival des trompes de chasse	
	Amicale des Secouristes	0	association en cours de dissolution	
	Association paroissiale l'Avenir	314		
	Club des retraités	1 687		
	Comité de Fleurissement	3 283		
	Courlis Cendré	216		
	Donneurs de sang	323		
	Sou des Ecoles	2 633	141+279 élèves *6,27	
	ULAC Anciens prisonniers de Guerre de l'ain Section VIRIAT FNAC	212		
	VIRIAT SORBOLO	1 000		
	Participation aux échanges associatifs avec Sorbolo	3 000		
TOTAL DIVERS	14 618			
TOTAL ASSOCIATIONS VIRIAT	108 559			
Compte 657362	CCAS	40 000		
Compte 65748	BTP CFA Ain	810	plafonné à 810 euros	
	M.F.R IREO La Saulsaie Maison Montluel	90	1 élève x 90	
	MFR PONT DE VEYLE	90	1 élève x 90	
	M.F.R La Vernée	810	plafonné à 810 euros	
	LAP RESSINS 42720 NANDAX	90	1 élève x 90	
	MFR BAGE	180	2 élèves x 90	
	Cadets de la Gendarmerie	150		
	MFR BALAN	90	1 élève x 90	
	Prévention routière	100		
TOTAL SCOLAIRE	2 410			
Compte 65748	France Adot 01	150		
	Remboursement assurances individuelles Pompiers	1 400	Montant maximum. Sera versé suivant le justificatif	
	Association Le Clan Fé'l'Ain	900		
	Docteur Clown	150		
	Opération Brioche ADAPEI	525		
	La Maison du petit Monde (HFME)	150		
TOTAL SOCIAL et MEDICAL	3 275			

TOTAL DES SUBVENTIONS

154 244